

Résolution 1

Défendre les journalistes face aux procédures judiciaires abusives

Le Parlement a accepté, sans grande opposition, la modification du Code de procédure civile. Ce projet prévoit notamment de faciliter le recours aux mesures provisionnelles contre les médias. Ce changement, pourtant non voulu par le Conseil fédéral, pourrait entraîner des conséquences négatives très sérieuses sur la liberté de la Presse garantie par la Constitution fédérale. En parallèle, l'Office fédéral de la communication (OFCOM) élabore actuellement, en étroite collaboration avec le secteur des médias, un plan d'action national (PAN) pour la sécurité des professionnels des médias en Suisse, dont l'une des mesures se concentre notamment sur « la protection contre les plaintes judiciaires abusives et une meilleure reconnaissance du rôle et de la profession des professionnels des médias ».

Pour rappel, la législation suisse est plutôt sévère en matière de mesures provisionnelles à l'encontre des médias et le système a, jusqu'alors, démontré son efficacité. Ainsi, tout un chacun peut se saisir des tribunaux pour s'opposer à la publication d'un contenu rédactionnel s'il est directement concerné par celui-ci et si « l'atteinte est imminente et propre à causer un préjudice particulièrement grave ». Par la suppression du terme « particulièrement », le Parlement a abaissé le seuil d'exigence permettant d'obtenir le prononcé de mesures provisionnelles devant les tribunaux laissant planer une menace constante sur les journalistes. Ce changement aura des conséquences négatives inévitables sur le travail journalistique critique et sur la liberté de la presse de manière générale pour laquelle la Suisse n'est plus si bonne élève.

L'association rappelle que plusieurs membres d'impressum ont déjà fait les frais de telles procédures abusives (appelées aussi "Strategic Lawsuits against Public Participation", SLAPPs) et la tendance tend à s'amplifier ces dernières années. Ce phénomène ne touche pas seulement les journalistes mais également d'autres organismes, tels les ONG. En raison d'un rapport de force particulièrement inégal tant sur un plan financier qu'en terme d'autres moyens, cela crée un risque inadmissible et dangereux quant au respect de la garantie constitutionnelle qu'est la liberté de la presse et l'indépendance des journalistes. En effet, en raison de la situation financière difficile que connaît aujourd'hui la branche, plus particulièrement encore les petites rédactions indépendantes, celles-ci n'ont pas les moyens de faire face à ces procédures de plus en plus nombreuses et nécessitant l'intervention d'avocats spécialisés.

impressum dénonce ainsi ce changement législatif qu'elle considère comme anticonstitutionnel et contraire à l'art. 10 de la Convention européenne des droits de l'Homme garantissant la liberté d'expression et d'information. Il tient lieu de rappeler que le Parlement européen a déjà entamé des démarches dans ce sens en déposant une proposition de Directive sur la protection des personnes qui participent au débat public contre les procédures judiciaires manifestement infondées ou abusives (« poursuites stratégiques altérant le débat public »). L'association regrette ainsi cette dichotomie entre les préoccupations soulevées par le pouvoir exécutif suisse et le pouvoir législatif qui semble méconnaître la réalité de la branche. L'association continuera donc son action pour que la législation fédérale soit plus en faveur des médias, de la liberté de la presse, car c'est la démocratie qui est en jeu quand le travail des journalistes vient à être entravé de la sorte.

Le cas échéant, impressum s'engage à soutenir une procédure jusqu'à la Cour européenne des droits de l'Homme de Strasbourg afin de juger de l'application de cette nouvelle disposition du CPC et enjoint le Parlement suisse à suivre les préoccupations fondées des Offices compétents et de l'ensemble de la branche.

Ainsi adopté à l'unanimité par l'Assemblée des délégués du 31 mars 2023.

Résolution 2

Education aux médias : l'urgence de définir une vision, une stratégie et des modalités de soutien, au niveau national

Aujourd'hui en Suisse, jusqu'à 80% des jeunes ne lisent plus les médias traditionnels et n'accèdent plus aux informations d'intérêt public concernant l'actualité locale, régionale et parfois même, nationale. Cette proportion alarmante de ce que l'on appelle "l'indigence médiatique" touche désormais quatre jeunes sur cinq: elle a doublé, en quinze ans seulement. Ces "indigents médiatiques" confondent de plus en plus "s'informer" et "se divertir", consultent essentiellement les réseaux sociaux et privilégient les partages de vidéos, notamment sur TikTok. La situation est tout aussi inquiétante en matière de compétences numériques: la jeunesse helvétique des 9-16 ans obtient parmi les plus mauvais scores, au niveau européen. Tels sont les principaux résultats qui ressortent de trois études récentes (fög, 2022; James, 2022; EU-kids, 2020).

Depuis bientôt 20 ans, des initiatives telles que la Semaine des médias ont été développées, d'abord en Suisse romande, puis en Suisse alémanique. Au niveau régional et cantonal, les enseignements de formation générale concernant les MITIC (Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication) ont été inclus de manière transversale dans les programmes scolaires (PER-Plan d'études romand et tessinois; Lehrplan 21). Malgré toutes ces initiatives louables, souvent menées de manière bénévole, et l'engagement des enseignants, responsables scolaires, formateurs, milieux associatifs, professionnels des médias, éditeurs... force est de constater que les objectifs ne sont pas atteints.

Ces derniers mois, l'Association suisse des journalistes — impresum a organisé des consultations dans le cadre de ses projets visant à la sensibilisation et au renforcement des partenariats autour des problématiques de la qualité des médias, de la déontologie et du professionnalisme du secteur. Sur le thème de l'éducation aux médias (ci-après, EM), tous les intervenants contactés, à tous les niveaux concernés, ont signalé des problèmes structurels et récurrents dans la mise en œuvre de l'EM en Suisse, notamment: manque de moyens accordés; peu d'initiatives «passerelles», visant à transférer et adapter les ressources entre cantons, et entre régions linguistiques; risques d'épuisement de l'engagement bénévole; manque de coordination et de mutualisation intercantonale et surtout, totale absence de soutien au niveau national. D'autres défis urgents sont à relever: adapter et actualiser les outils et ressources pédagogiques aux évolutions si rapides du secteur des médias et des outils numériques (algorithmes, intelligence artificielle-IA entre autres); former en conséquence les futurs formateurs MITIC et les enseignants.

Même si de nombreux partenariats ont été établis (par exemple, convention entre la CIIP et la RTS; collaborations avec les médias locaux et régionaux, les éditeurs, les Hautes écoles) la vision d'ensemble des initiatives et ressources disponibles dans les différentes régions linguistiques fait encore défaut. Outre l'absence de recensions complètes, aucune étude de type universitaire n'existe encore en Suisse, à notre connaissance, qui permette de dresser un bilan global de la situation, de l'ampleur des enjeux actuels et à venir.

Ainsi, la Suisse resterait le seul pays d'Europe où dans le domaine de l'EM, rien ou presque ne serait pensé, conçu, défini et surtout soutenu, au niveau national. Cette situation hors du commun fait depuis bientôt 20 ans l'objet de nombreuses interventions parlementaires. Il est nécessaire de changer d'approche et d'échelle, comme cela a déjà été effectué depuis plusieurs décennies dans la grande majorité des pays voisins. Même des Etats de tradition fédéraliste ont mis en place des centres de ressources, de coordination et d'expertise pilotés et financés au niveau national, tout en préservant les particularités et prérogatives des régions. Parmi de nombreux exemples, l'Allemagne a créé en 2018 un « pacte numérique » (Digitalpakt), soutenu par le gouvernement fédéral à hauteur de 5,5 milliards d'euros sur cinq ans. En

Belgique francophone (Fédération Wallonie-Bruxelles), le Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias-CSEM a pour buts de favoriser la coordination entre les acteurs de l'EM; de promouvoir l'EM, «tout au long de la vie»; de mutualiser les expériences; de construire des politiques publiques plus cohérentes et de susciter des initiatives innovantes.

L'Association suisse des journalistes — **impressum** demande aux autorités et instances fédérales concernées de changer d'approche et de s'inspirer sans tarder de tels modèles, pour favoriser la création d'une plate-forme nationale dédiée à l'éducation aux médias. Il est en effet devenu urgent de définir dans ce domaine une vision, une stratégie et des modalités de soutien, au niveau national. Un soutien financier rapide et conséquent est nécessaire — ne serait-ce que pour, au moins dans un premier temps, renforcer, mutualiser, traduire, pérenniser et actualiser les ressources existantes.

Ainsi adopté à l'unanimité par l'Assemblée des délégués du 31 mars 2023.